

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2019

PRÉ-ENSEIGNES - (N° 1915)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 23

présenté par
M. Brun

à l'amendement n° 4 de M. Dirx

ARTICLE UNIQUE

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.